



Prelevement effecuté malgré opposition

Par **Oppi**, le **08/07/2008** à **16:04**

Bonjour,

Je suis client à la caisse d'épargne, et je rencontre qque probleme.

Numericable a fait un prelevement de 310 euros sur mon compte le 7/07 malgré le fait que j'ai payé une opposition de prelevement à numericable le 3/07.

Ma banque me dit que je dois me plaindre à numericable car ils ont changé de numero d'emetteur.

Pour couronner le tout, je suis au chômage et je me retrouve donc ds une situation financiere tres tres delicate...

Ma banque a-t-elle raison et si c'est le cas, a quoi sert l'opposition au prelevement vu qu'il suffit pour l'organisme de changer de numero d'emetteur?

Merci par avance à ceux qui souhaite bien m'aider

Par **domi**, le **08/07/2008** à **16:58**

Demandez à votre banque de faire un "rejet tardif" dès aujourd'hui ! le prélèvement datant d'hier ils sont dans les délais pour le faire ! incistez !! c'est de plus gratuit pour vous .Domi

Par **Oppi**, le **08/07/2008** à **18:26**

Merci bcp de votre reponse.

C'est que je suis allé faire aussitôt et bizarrement mon banquier a accepté sans broncher. Dans un sens c'est énervant car tôt ce matin il me disait qu'il y avait rien à faire et qu'il n'y avait aucun recours possible.

Quel moyen de paiement conseiller vous pour payer une FAI?

La banque m'a dit que si je payais par CB via le net, il me sera impossible de faire opposition. J'ai l'impression que finalement faire opposition sert à rien vu que NC peut changer de numéro d'émetteur à volonté selon mon banquier...

En tout cas, merci encore de m'avoir répondu et de m'avoir aidé.

Vous m'avez permis de "respirer" à nouveau et c'est vraiment gentil de prendre la peine de répondre pour aider des gens.

Merci beaucoup.

Par **domi**, le **08/07/2008** à **19:40**

Le problème si vous payez par carte c'est que le jour où vous voudrez faire opposition il faudra faire opposition sur la carte bancaire ! Comment avez-vous réglé vos échéances numéricable jusqu'à présent? Domi

Par **Oppi**, le **08/07/2008** à **20:36**

Avant c'était un prélèvement automatique, mais vu les prélèvements abusifs, je suis passé en paiement CB via le net.

Je l'ai fait qu'une seule fois pour le mois passé.

J'ai souscrit à un pack comprenant le remplacement de ma CB en cas de casse.

P-e devrais-je en demander une nouvelle et ensuite payer NC par chèque?

Par **domi**, le **08/07/2008** à **20:42**

Reste à savoir si numéricable acceptera le règlement mensuel par chèque !

Déjà, je suis contente que vous ayez réussi à annuler le prélèvement, mais je pense que vous leur devez tout de même 310 euros ?

Par **Oppi**, le **08/07/2008** à **22:47**

Bin pour les 310 euros, je ne leur dois rien.

C'est de l'argent qu'il réclame et qui date de 2005.

J'étais abonné à un forfait pour un certain prix et au bout d'un an et demi d'abonnement ils m'ont dit que je leur devais 310 euros car je ne payais pas assez avant.

Pourtant ds le contrat, j'avais signé pour une certaine somme par mois.

Donc j'ai refusé de payer plus cher et j'ai quitté leur service.

3ans plus tard, un vendeur NC est passé à la maison en me certifiant que NC n'était plus comme avt et que dorénavant il avait un service clientèle de qualité.

J'aurai jms du résigner pour 1an...

voilà pour la petite histoire.

Je vous remercie bcp pour votre aide et je suis vraiment heureux de savoir qu'il existe des gens comme vous.

Encore merci.

Par **stephane2864**, le **09/07/2008** à **17:32**

Je suis dans le même cas que oppi , j'avais fait opposition il y a quelques mois de ça (problème de facturation), jamais eu de soucis et là aujourd'hui en consultant mes comptes banques populaire , ils ont laissé le prélèvement de 340 € passé je les ai contacté mais mon conseiller n'est pas là pendant une semainela personne de l'accueil fait des recherches j'espère qu'il ne va pas être trop tard

je suis dégoûté des boulettes de ma banque en ce moment .

Par **domi**, le **09/07/2008** à **17:52**

Je vous ferais la même réponse : si le prélèvement est récent demandez un rejet tardif ! Si je ne me trompe pas , la banque a jusqu'à 48 h pour le faire .Domi

Par **Oppi**, le **09/07/2008** à **23:08**

Courage Stephane2864.

J'ai fait comme Domi me l'avait conseillé, et dès le lendemain (soit aujourd'hui) mon compte a été recredité.

Mon banquier m'a dit que ds la journée d'hier, il y a eu plus de 25 oppositions à Numericable (pourtant c'est une petite banque ds une petite ville...)

D'ailleurs si vous voulez embêter votre banque vous pouvez leur demander la liste des autorisations de prélèvement en cours sur votre compte.

J'ai demandé cela à mon banquier et il était incapable de me la fournir.

Il me disait que vu que le problème était réglé, il n'y avait pas de quoi s'inquiéter.

Selon ce que je sais les banques autorisent des prélèvements sans vérifier ou enregistrer les autorisations de prélèvement.

Donc vous pouvez tous essayer cela en plus car ds ce cas, ce sont eux les responsables.

J'espère sincèrement que vous allez réussir à récupérer votre argent.

Tenez nous au courant.

Par **loudi**, le **28/08/2008** à **11:35**

Bonjour

Je suis cliente à la Caisse d'épargne et j'ai un problème concernant une opposition sur un prélèvement automatique.

Voilà j'ai reçu le samedi 9 août une facture de 1400 € de Gaz de France me demandant de la régler le 19 août, ce montant m'a été demandé, car depuis bientôt deux ans que je vis dans mon appartement et gaz de France n'a fait que des estimations de ma consommation et souhaite aujourd'hui que je règle la totalité de ma consommation c'est-à-dire un peu plus que le triple de ma consommation actuelle. Lorsque j'ai contacté gaz de France pour leur dire que je n'avais pas l'argent et que je souhaitais échelonner le montant de la facture la conseillère m'a dit d'aller faire opposition sur le prélèvement à ma banque et de les contacter au 19 août pour définir d'un échelonnement.

N'ayant pas cette somme sur mon compte courant le mardi 12 août je suis allée à ma banque où j'ai rencontré une conseillère à qui j'ai demandé de faire opposition sur le prélèvement de gaz de France qui devait avoir lieu le 19 août,

elle m'a tout d'abord affirmé qu'elle ne pouvait pas bloquer un seul prélèvement pour gaz de France mais, la totalité. Après avoir énormément insisté elle a bien voulu faire opposition pour le prélèvement du 19 août en le bloquant jusqu'au 31/08/08.

J'ai donc payé 18 euros pour l'opposition et hier après mon retour de vacances je me suis penchée sur mes comptes et j'ai vu que le prélèvement à gaz de France avait été fait le 22/08/08 et que ma banque m'avait tout de même prélevé le montant de l'opposition.

Je viens de contacter ma banque et une conseillère m'a dit qu'il avait demandé au siège s'il pouvait malgré tout essayé de bloquer le prélèvement j'attends une réponse dans la journée de leur part.

Ma question après toutes ces explications concernant ma situation, je me demande quels sont mes recours concernant ce problème car, demain mon contrat de travail se termine et lundi je suis sans emploi, ma paye ne couvrira qu'à peine mon découvert.

De plus je n'ai le droit qu'à un découvert de 200 € et je suis aujourd'hui à -1188 € et lorsque le reste de mes prélèvements sera fait je serai à - 1700 € je souhaite écrire une lettre au siège de la caisse d'épargne pour les informer de l'incompétence des personnes qui gèrent mon argent et leur signaler mon mécontentement.

Qu'en pensez-vous ?

Vous en remerciant par avance.

Par **lucie2310**, le **24/03/2014** à **23:36**

Bonjour,

Je viens d'être prélevé de 653€ de facture EDF. J habite un studio de 35m². Je suis restée 4 mois dans ce logement (novembre, décembre, janvier , février) Mes prélèvements mensuels correspondent à 55€. cela ramène à 218€ par mois!!! comment est ce possible dans une si petite surface!!

J'espère que le rejet tardif est possible sinon je suis vraiment dans la merde...

Par **aguesseau**, le **24/03/2014 à 23:48**

bjr,

aviez-vous relevé le compteur à votre arrivée et à votre départ.

je suppose que vous étiez titulaire du contrat et que votre compteur n'alimentait que votre studio.

cdt

Par **ludovic kerharo**, le **05/10/2017 à 11:12**

bonjour je viens de faire une opposition le 04 10 2017 a ma banque hsbc sur la somme a engie edf pour la somme de 759 euros cela a été débité sur mon compte le 02 10 2017 je leur est téléphoné pour savoir il m on répondu vous avez raison de nous appeler car on n a fait l opposition car vous n aviez pas assez d argent pour payé et je leur est demandé de me remettre le peu d argent sur mon compte il mon répondu oui mais pas avant 8 semaines cela est normal ou non comment je fait maintenant alors que c est mon ami qui as régler cette somme en 4 fois répondez moi le plus rapidement merci
cordialement

Par **jos38**, le **05/10/2017 à 16:39**

bonsoir. je ne comprends pas : vous avez fait opposition le 4 pour un débit effectué le 2? et qu'entendez-vous par "remettre le peu d'argent qu'il me reste sur mon compte"?

Par **ludovic kerharo**, le **05/10/2017 à 17:31**

non pour vous dire que la banque vas refusé cela est sur car je n avais pas assez d argent pour payé cette somme de 759 euros j avais juste 359 euros sur mon compte et quand j ai vu cela je le est appeler pour faire opposition sur cette somme comme elle ne pourra être payé par ma banque si vous comprenez mieux ma situation si il l annule je récupère l argent de 759 euros sur mon compte mais il me disent qui faut attendre 8 semaine pour qui puissent gérer l opposition que j ai fait car c est mon ami qui as payer cette somme les 759 euros